



BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION RÉUNION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

PAGE 1/2

Présents : Michel Lacoue-Nègre (président) – Jean-Marie Gruel – Christian Rodellar – Jean Claude Basirico – Christophe Dalot – Jérémy Mongie – Robert Péré-Escamps.

Excusés : Katia Languet – Cyril Jourda .

Absent : Manuel Rodriguez .

Assiste : Régine Bergereau (Directrice Administrative)

Le Président a réuni le Bureau du Comité de Direction à la suite de la réunion de la Commission du Statut des Educateurs à laquelle il a été convié avec le président délégué et la directrice.

1. Statut des Educateurs

Dans les Règlements Généraux du District, plus précisément dans les obligations des clubs, est apparu l'encadrement technique de la D1 voté en assemblée générale le 28 mai 2023 avec une date d'application 2024/2025.

La création de la commission du Statut des Educateurs a été actée par le Comité de Direction le 17 février 2025 et sa composition homologuée le 21 juin 2025.

La commission a pris ses fonctions en ce début de saison 2025/2026. Un courriel a été adressé aux clubs de D1 le 26 septembre 2025 par le référent salarié de la commission, après la seconde journée de championnat afin de leur rappeler l'obligation de déclarer l'éducateur en charge de l'équipe de D1 sur Footclubs, en précisant qu'une vérification serait effectuée avant le 31 décembre 2025.

Un second mail a été envoyé à chaque club de D1 le 18 décembre 2025 leur indiquant la situation actuelle et demandant la régularisation. A noter qu'à cette date-là :

- les anomalies relevées ne portaient pas sur les diplômes des éducateurs mais uniquement sur la licence délivrée : licence dirigeant en lieu et place de licence technique.
- Un seul club bénéficiait d'une dérogation dans l'attente de l'obtention du diplôme de l'éducateur inscrit à la formation.

Le Bureau du Comité de Direction considère que l'aide aux clubs apportée par la commission était nécessaire (envoi des mails du 26/09 et du 18/12) en raison de cette nouvelle obligation imposée aux clubs de D1.

La Commission ayant demandé la régularisation en date du 18 décembre, le Bureau du Comité de Direction demande l'application du règlement financier si nécessaire à compter de la journée 11.

Un mail émanant de la direction sera adressé à chaque club.



BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION RÉUNION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

PAGE 2/2

Le Bureau du Comité de Direction informe les clubs que la commission du Statut des Educateurs, pour la saison 2026/2027, appliquera strictement le règlement dès la première journée de championnat

2. Questions diverses

- Le Président évoque les courriels qui lui sont adressés par un candidat arbitre, recalé à l'issue de la formation GQS. Il informe le Bureau des requêtes, reproches et menaces formulées par ce dernier à son encontre. Le dossier a été communiqué au service juridique de la LFNA ainsi qu'à l'IR2F en charge des formations départementales. Le District ne donnera pas suite.
- Michel Lacoue-Nègre, dans sa fonction de Président du District, a été victime d'une escroquerie dont il expose les faits en Bureau.

L'ordre du jour étant épousé,
La séance est levée à 20h20

Le Secrétaire Général,

C. RODELLAR

Le Président,

M. LACOUENEGRE